Stage de judo

ASM Meudon

Du 4 au 11 février 2017

Sous la direction de

**Blal OUBRAIM**

**Steven MAJOR**

Présentation - Stage du 4 au 11 février 2017

Le stage se déroulera à Super Besse.

Les stagiaires seront hébergés au buron de la ville de Clermont-Ferrand à Super Besse.

Coordonnées :

Rue du Chambourget

63 610 SUPER-BESSE

Tél.04.73.79.60.10

<http://www.clermont-ferrand.fr/Decouvrir-le-centre-7238.html>

Les activités prévues sont :

* 3 demi-journées de ski de fond
* 2 demi-journées de ski alpin
* 1 demi-journée de raquettes.

Un dojo à proximité est mis à disposition gratuitement.

Le voyage se fera en minibus.

L’horaire du départ vous sera communiqué par mail.

Nous vous remercions de prévoir un pique-nique pour le midi (jour du départ).

Equipements nécessaires :

* Judogi (2 de préférence)
* Le passeport de judo
* Tenues adaptées à la pratique des sports d’hiver : combinaison et blouson de ski, gant, bonnet, après-ski ou chaussures de marche (pour les raquettes)
* Nécessaire de toilettes
* Pharmacie personnelle(aucune médication ne sera délivrée)

Règlement intérieur - Stage du 4 au 11 février 2017

Chaque stagiaire se doit d’accepter, de respecter le règlement intérieur du stage, ainsi que d’observer les règles élémentaires de comportement et d’hygiène.

* Article 1 : Les décisions des responsables du stage en matière d’organisation de la journée et d’entrainement doivent être appliquées
* Article 2 : Les stagiaires se doivent le respect mutuel ainsi qu’envers le personnel encadrant.
* Article 3 : La consommation de tabac, d’alcool ou de stupéfiants, … est strictement interdite.
* Article 4 : Toute dégradation des locaux ou du matériel mis à disposition expose son ou ses auteurs, à une exclusion.
* Article 5 : Tout propos déplacé, tenue incorrecte, geste agressif, ou fait troublant la qualité et la sécurité du stage est prohibé.
* Article 6 : Il est interdit aux mineurs de sortir de l’enceinte du stage.
* Article 7 : Tout mineur sous traitement médical doit être en possession de son ordonnance.
* Article 8 : Les comportements à caractère discriminatoires, sont strictement proscrits.

**En cas de non-respect de ce règlement :**

Les responsables prendront toutes les dispositions nécessaires pouvant aller jusqu’au renvoi du stagiaire à la charge des parents.

Le montant du stage ne sera pas remboursé.

Le responsable légal sera tenu de rembourser toutes les dégradations occasionnées par le stagiaire.

Je soussigné,……………………………………………………………….

Demeurant ………………………………………………………………..

Agissant en qualité de responsable légal du stagiaire…………………………………………

Certifie avoir lu les conditions et accepte le présent règlement.

Le ……………………… à …………………………………

Signature du responsable légal

Le ……………………… à …………………………………

Signature du stagiaire

Le ………………………

*Pièces à Fournir :*

*Le règlement doit être signé par toutes les parties et remis aux professeurs accompagnés avant le 15 janvier 2017 :*

* *Du bulletin de réservation dûment rempli*
* *D’un chèque de 270 € (montant restant à la charge du stagiaire suite à la participation de l’ASM Section Judo)*
* *D’une photocopie du passeport à la page du certificat médical*
* *La fiche de liaison*

Nom : Prénom :

Adresse : Mail :

Téléphone d’un parent : Tél du stagiaire :

Commune : Code postal :

Année de naissance :

N° licence :

AUTORISATION PARENTALE

Je,……………………………………………………………………………, soussigné, autorise mon enfant, ………………………………………………………..

 à participer aux différentes activités programmées par les responsables du stage de Super Besse du 4 au 11 février.

J’autorise ces derniers à prendre toutes les mesures qu’ils jugeront nécessaires en cas d’urgence médicale.

A , le

Signature,

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »